

Conditions d'emploi et expositions aux risques professionnels : les spécificités franciliennes

La région Ile-de-France concentre près d'un quart des salariés du territoire national et révèle des écarts très importants selon les territoires (source Chiffres clés 2015).

- Une grande disparité d'établissements :

On dénombre en Ile-de-France, tous secteurs confondus (y compris l'agriculture mais hors fonction publique) plus de 360 000 établissements relevant de 316000 entreprises qui réunissent un total de 4 339 677 salariés¹.

Près de 20% des salariés travaillent dans de gros établissements (500 salariés et plus) mais 20% sont employés dans des petits établissements de moins de 10 salariés aussi. Ces diversités de situation renvoient nécessairement à des différences dans les conditions d'emploi et de travail.

Selon les départements, les situations sont très distinctes. Ainsi, à Paris et en Seine-et-Marne plus de 20% des salariés sont employés dans des établissements de moins de 10 salariés.

A l'opposé, dans les Hauts de Seine, plus de 30% des salariés travaillent dans des gros établissements d'au moins 500 salariés, et c'est le cas pour 23% des salariés des Yvelines.

Si on tient compte de la fonction publique et des emplois non-salariés, on dénombre en Ile-de-France, plus de 6 millions d'emplois².

- Un poids variable du secteur tertiaire :

La région est identifiée comme une région à dominante tertiaire puisque 64% des établissements employant au moins un salarié relèvent du tertiaire. Mais ce poids du tertiaire varie de 50 et 52% pour la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise à 70,2 et 74,5% pour les Hauts-de-Seine et Paris. L'industrie reste minoritaire puisqu'elle regroupe 5% des établissements au niveau régional, mais cette proportion varie de 3,4% à Paris à 7% et plus en Essonne, Val d'Oise et Seine-et-Marne. Par zone d'emploi, les différences s'affinent et vont de moins de 42% de salariés employés dans des établissements du secteur tertiaire à Poissy ou Coulommiers à plus de 58% pour Paris, Evry, Marne la Vallée et Roissy Sud.

¹ Source INSEE, Clap 2012

² Source INSEE, Estel 2013

Part des services dans l'emploi salarié par zone d'emploi en IDF en 2012



Source : Clap 2012 chiffres clés 2015

- L'Ile-de-France, un poids apparemment important de l'emploi industriel

En volume de salariés employés, l'Ile-de-France reste la première région industrielle de France (devant Rhône Alpes) puisqu'elle regroupe 14,3% des effectifs salariés industriels. Cela renvoie d'une part à la présence importante des sièges d'entreprise en Ile-de-France où se définissent les politiques de prévention des risques appliquées dans tous les établissements y compris hors Ile-de-France.

Salariés des établissements industriels selon l'activité au 31 décembre 2012

Secteur d'activité en NA08-A38	Au 31 décembre 2012									
	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France	Ile-de-France / France (en %)
Total industrie	69 485	48 934	85 793	42 830	100 705	46 647	34 281	38 714	467 389	14,3

Champ : établissements actifs au 31 décembre 2012. Source : Insee, Clap 2012

Mais au-delà, les emplois franciliens, quel que soit le secteur d'activité, relèvent pour 40% d'entre eux des fonctions³ de gestion, conception-recherche, commerce inter-entreprise ou de prestations intellectuelles. Le caractère industriel renvoie donc également à des emplois de conception, service, qualifiés, voire très qualifiés.

Là encore, selon les zones d'emploi, la part de l'industrie dans l'emploi varie de moins de 10% pour les zones de Paris et Roissy Sud à plus de 20% pour Nemours, Montereau, Mantes la Jolie, Poissy ou Plaisir. Pour ces dernières zones, on note que les emplois des fonctions productives⁴ représentent un emploi sur cinq de la zone.

Part de l'industrie dans l'emploi salarié par zone d'emploi en IDF en 2012



Source : Clap 2012 chiffres clés 2015

³ Les fonctions sont des regroupements de professions (à partir de la nomenclature des PCS) dans le but de faire apparaître les fonctions transversales aux secteurs d'activité. En effet, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises.

⁴ Définition : Fonctions transversales : fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Présentes dans tous les secteurs de l'économie. Fonctions productives : agriculture, BTP, fabrication. Assurent la production des biens matériels. Fonctions présentes : distribution, services de proximité, éducation et formation, santé et action sociale, administration publique. Au service de la population. Fonctions métropolitaines : gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, culture et loisirs. Se concentrent dans les plus grandes aires urbaines.

Des sites de production à risque (1)

On dénombre en Ile-de-France plus de 1700 établissements autorisés par arrêté préfectoral (2) à fonctionner en raison de « l'acceptabilité du risque » dont est porteuse l'activité. Parmi ceux-ci, 15% sont classés comme « IED » c'est-à-dire établissements à émissions industrielles ce qui fait porter des risques particuliers aux salariés comme à l'environnement.

Installations classées soumises à autorisation

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Non Seveso	74	443	227	234	114	175	150	259	1676
Seuil Bas		26	7	2	7	5	3	8	58
Seuil Haut		14	7	7	4		2	4	38
Total général	74	483	241	243	125	180	155	271	1772

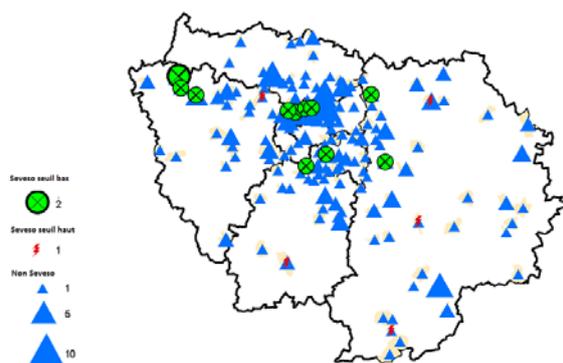
Source : base des installations classées, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015.

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/recherche/CFORM.php>

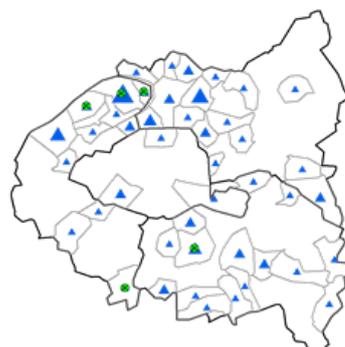
Comme la carte ci-dessous permet de le noter, l'Ile-de-France, malgré son caractère majoritairement tertiaire, est concernée par l'implantation d'établissements autorisés et les départements de grande couronne accueillent des établissements présentant plus de risques (Seveso bas et haut).

1. Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Le site <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/> permet d'accéder à la base des installations classées.
2. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime de déclaration (activités les moins polluantes et les moins dangereuses) ou d'autorisation (pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants). Dans ce dernier cas, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Les installations classées à émissions industrielles (IED)



Zoom Paris Petite couronne

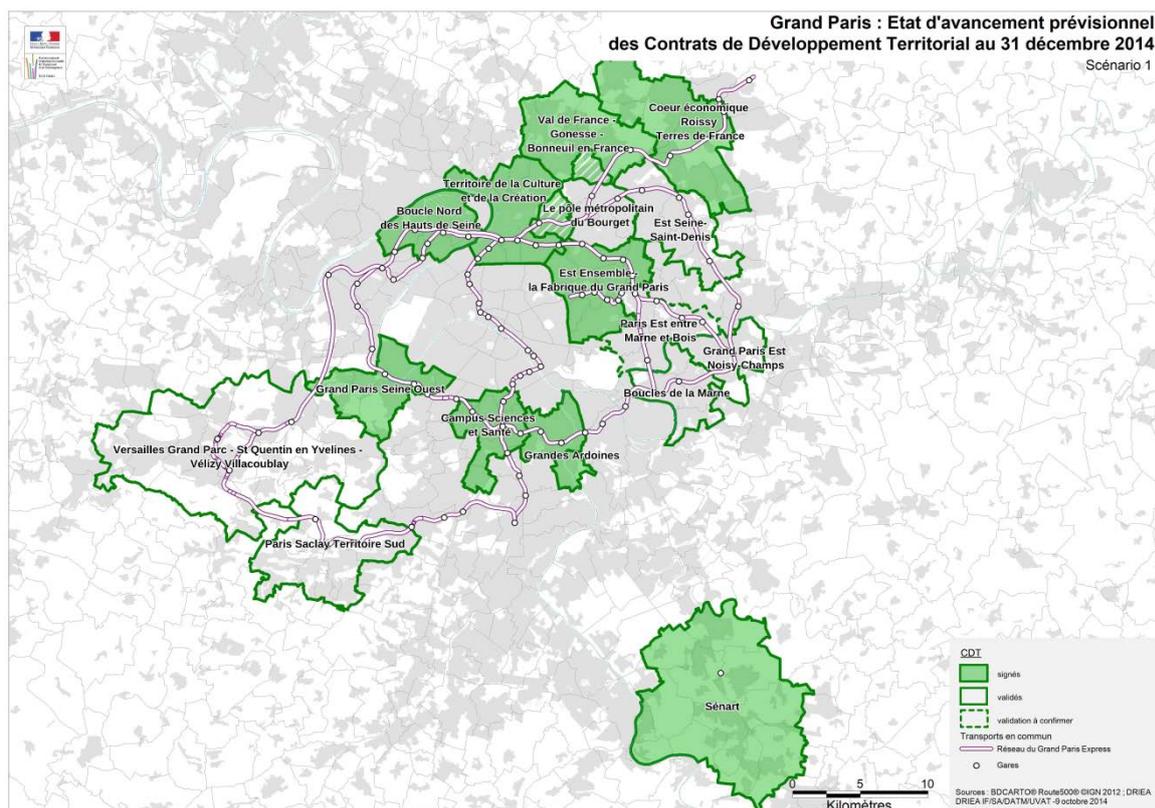


Source : base des installations classées, nombre par commune, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015.
Cartographie : SESE

- Des projets de développement territorial

Dans le cadre des travaux du Grand Paris, dix contrats de développement territorial ont été signés. Les contrats ont une durée de 15 ans et sont signés entre les groupements de communes et l'Etat (plus éventuellement région et/ou département). A l'origine conçus comme devant donner une existence juridique à des projets prioritaires directement articulés autour de la boucle du Grand Paris Express, afin d'organiser l'aménagement urbain et le développement économique autour des futures gares, les CDT ont vu leurs objectifs se développer en vue de « projets de territoires »⁵ (logement, immobilier d'entreprises, développement économique, projets culturels).

⁵ Source : bilan d'étape des contrats de développement territorial (CDT), DRIEA Ile-de-France, Octobre 2014.



Source : bilan d'étape des contrats de développement territorial (CDT), DRIEA Ile-de-France, Octobre 2014.

Chacun de ces contrats s'organise autour d'un noyau central d'activités. Intégrer à ces projets la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels est nécessaire pour que qualité de l'emploi aille de pair avec développement économique.

Les orientations économiques des CDT.

CDT	nb communes	Départements	Signature	orientations économiques
Grand Paris Seine Ouest La ville numérique, créative et durable	7	92	nov.-13	Innovation technologique et numérique
Campus Sciences et Santé	8	94 (92)	oct.-13	enseignement supérieur, R et D, santé
Sénart Innovation logistique et écodéveloppement	12	77 (91)	déc.-13	logistique, éco-activités
Territoire de la Culture et de la Création Plaine Commune	9	93	janv.-14	industries culturelles et créatives, artisanat
Val de France - Gonesse - Bonneuil-en-France	6	95	févr.-14	aéroportuaire, logistique, tourisme, santé, formation
Grand Roissy Cœur économique Roissy Terres de France	6	93, 95	févr.-14	aéroportuaire et aéronautique, évènementiel, services aux entreprises
Grandes Ardoines	3	94	déc.-13	éco-activités, enseignement supérieur, logistique
Est Ensemble La fabrique du Grand Paris	9	93	févr.-14	artisanat d'art et de luxe, création graphique et numérique
Boucle Nord des Hauts-de-Seine	4	92	févr.-14	énergies et éco-activités, activités portuaires
Boucles de la Marne	4	94	juin-15	éco-mobilités, éco-industries, BTP, tourisme, loisirs

Source : tableau réalisé à partir de « la programmation économique dans les CDT », novembre 2013, DRIEA IdF.

- Le risque de désinsertion professionnelle pour une population active qui vieillit

Selon les scénarios de projection réalisés par l'INSEE⁶, en Ile-de-France, la croissance de la population active serait tirée par l'augmentation des taux d'activité des plus de 50 ans (expliquant 85% de l'augmentation de la population active). L'âge moyen de la population active augmenterait ainsi jusqu'en 2025. Le vieillissement de la population active va aller de pair avec une montée des maladies chroniques au travail⁷ et le risque d'être non en emploi mais au chômage. Les données actuelles sur la demande d'emploi révèlent d'ores et déjà que le taux de sortie pour reprise d'emploi baisse depuis 2012 et qu'il est sensiblement plus faible pour les seniors et les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus⁸. Parallèlement, les seniors sont surreprésentés dans les licenciements économiques et le départ à la retraite constitue un motif très minoritaire de sortie des entreprises pour eux (1/4 en 2007 et 10% en 2012)⁹.

Une population plus âgée est davantage soumise au risque d'inaptitude et de désinsertion professionnelle. Sur le plan opérationnel, des liens avec les dispositions prévues par le plan cancer 2014-2019 qui traite notamment du sujet du maintien dans l'emploi des salariés atteints, sont à tisser.

- Les risques professionnels¹⁰ :

En lien avec la structure socioprofessionnelle des emplois des salariés franciliens, les contraintes professionnelles les plus fréquemment rencontrées sont les contraintes posturales et articulaires (69% des salariés franciliens mais 77% des salariés des autres régions) et les contraintes visuelles (67% des salariés franciliens mais 58% des salariés des autres régions). Les salariés franciliens sont moins souvent que leurs homologues des autres régions exposés à 3 contraintes physiques ou plus, mais plus souvent à une ou deux contraintes physiques (19,2% contre 14,1% et 30,3% contre 25,9%).

⁶ « La population active en métropole à l'horizon 2030 », Insee Première, N°1371, Octobre 2011 et « en 2030, plus d'un actif francilien sur quatre aurait 50 ans ou plus », Ile de France A la page, N°399, novembre 2012.

⁷ « Travailler avec une maladie chronique évolutive », Travail et changement, Août septembre 2015. On estime qu'elles concernent aujourd'hui 15% de la population active.

⁸ Depuis la crise, la reprise d'emploi est plus difficile pour les demandeurs d'emploi franciliens, Bref thématique n°58, avril 2015, A. Dahmouh.

⁹ En 2012, les recrutements en contrats à durée indéterminée n'ont pas retrouvé leur niveau de 2007 en Ile-de-France, Bref Thématique n°38, juillet 2013, F. Rageau.

¹⁰ Cf. Bref Thématique n°41, 42, 43, 44, 47, 48, 49 ; <http://www.idf.directe.gouv.fr/Etudes-statistiques-thematiques,15856>

Les secteurs où les salariés sont davantage exposés aux risques physiques :

contraintes physiques plus fréquentes	secteurs concernés	part exposée tous secteurs confondus
manutention manuelle de charges lourdes au moins 10H par semaine	construction; commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles; transports et entreposage; santé humaine et action sociale;	6,8%
posture pénible	construction; commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles; hébergement et restauration; autres activités de services	10,2%
vibrations transmises au moins 2 h	industrie manufacturière; construction; commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles;	3,3%
bruit nocif	industrie manufacturière; construction; transports et entreposage; hébergement et restauration;	5,9%
au moins une contrainte physique intense	industrie manufacturière; construction; commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles; transports et entreposage; hébergement et restauration; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives;	25,1%
debout ou piétinement 10h ou plus	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; information et communication; activités financières et d'assurance; activités spécialisées, scientifiques et techniques; administration publique; enseignement;	27,1%
travail sur écran 20h ou plus	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; construction; commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles; transports et entreposage; activités immobilières;	20,9%
conduite	industrie manufacturière; transports et entreposage; activités spécialisées, scientifiques et techniques; santé humaine et action sociale;	2,7%

Source DARES, SUMER 2010.

Près de 300 000 salariés exposés aux produits cancérigènes¹¹ :

L'exposition aux produits chimiques, aux produits cancérigènes (7% contre 10%) et aux produits biologiques (16% contre 22%) est moins fréquente pour les salariés franciliens que pour les salariés des autres régions. Si l'exposition aux cancérigènes est moins importante en Ile-de-France, elle concerne malgré tout plus de 300 000 salariés. Ce sont plus souvent les ouvriers (dans 6 cas sur 10) et plus souvent les plus qualifiés (24% contre 17% pour les non qualifiés). Les salariés de la construction et de l'industrie sont plus exposés à ces produits (respectivement 27% et 10%). La maintenance (37% des salariés), le bâtiment et travaux publics (31%) et la mécanique (23%) sont les domaines professionnels concernés. Dans 42% des cas, les salariés ne disposent pas de protections collectives.

Les secteurs où les salariés sont davantage exposés aux risques chimiques :

expositions chimiques plus fréquentes	secteurs concernés	part exposée tous secteurs confondus
exposé à au moins un agent chimique	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; construction; transports et entreposage; hébergement et restauration; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; autres activités de services	22,3%
exposé à au moins trois agents chimiques	industrie manufacturière; construction; transports et entreposage; santé humaine et action sociale; autres activités de services	8,7%
exposé à au moins un solvant	industrie manufacturière; construction; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale;	8,3%
exposé à au moins un produit cancérigène	industrie manufacturière; construction; transports et entreposage;	6,7%
exposé à des agents biologiques	hébergement et restauration; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; autres activités de services	15,8%

Source DARES, SUMER 2010.

¹¹ Cf. Les expositions aux produits chimiques cancérigènes en Ile de France, C. Daniel, O. Ichou, I. Lanfranconi, Bref Thématique n°42 février 2014.

Les jeunes de moins de 25 ans: plus exposés aux contraintes de rythme, physiques et posturales, quelle prévention des troubles musculo-squelettiques ?

Ils bénéficient de moins d'autonomie dans leur travail que les autres salariés et sont davantage exposés à des contraintes de rythme, physiques et posturales. Ces expositions plus fréquentes sont liées à leur positionnement professionnel : ils sont majoritairement employés, (62%) ou ouvriers, (21%) et se concentrent dans des fonctions « à risque » : les fonctions de commerce, vente, technico-commercial (44%) et production, fabrication, chantier (15%). Quels moyens spécifiques de prévention pour faire face à une vie professionnelle « allongée ».

Les salariés franciliens travaillent et sont plus longtemps absent de chez eux que les salariés des autres régions¹² :

Les différences de durées du travail entre l'Ile-de-France et les autres régions renvoient en partie aux différences de structures de l'emploi : l'Ile de France présente une plus forte proportion de cadres. Mais l'amplitude horaire journalière est plus forte en Ile de France que dans les autres régions : en raison des cadres mais aussi au sein de chaque CSP et renvoie alors sans doute aux durées des trajets domicile travail. 50% des salariés ont ainsi une amplitude journalière de plus de 10h contre 30% des salariés des autres régions. 28% des salariés à temps partiel ont une amplitude de plus de 10h (contre 14% dans les autres régions). L'industrie (33%), le transport, l'information et la communication, les activités financières, les activités scientifiques et techniques et la santé (50%) sont les secteurs les plus concernés.

Les salariés franciliens sont plus touchés par le travail de soirée (entre 20 et 24h, surtout occasionnellement) et par le travail du dimanche que leurs homologues des autres régions ainsi que par les astreintes.

Les salariés franciliens sont plus fréquemment dans des situations de « job strain » que les salariés des autres régions¹³.

En Ile-de-France, les salariés sont plus souvent « actifs¹⁴, c'est-à-dire exposés à une demande psychologique forte mais en bénéficiant d'une forte latitude décisionnelle. La proportion plus élevée de cadres en IDF rend compte de ces écarts. Cependant, au sein de chaque CSP, les franciliens se distinguent des salariés autres régions par une appartenance plus fréquente à la classe des salariés tendus (professions intermédiaires, ouvriers qualifiés, employés administratifs) ou en situation de « job strain ». Ce dernier état constitue l'une des composantes des risques psycho-sociaux¹⁵.

¹² Cf. La durée du travail en Ile de France dans l'enquête SUMER, C. Daniel, N. Sandret, Bref Thématique n°44 avril 2014.

¹³ Cf. Les situations de tension au travail en Ile de France, C. Daniel, N. Sandret, Bref Thématique n°47 juillet 2014.

¹⁴ Le questionnaire de Karasek, constitué de 26 questions, est un outil d'appréhension des risques psycho-sociaux en mesurant pour chaque salarié la demande psychologique (quantité, intensité et morcellement du travail), la latitude décisionnelle (marges de manœuvres), le soutien social (des collègues ou de la hiérarchie). Une forte demande psychologique associée à une faible latitude décisionnelle définit la situation de jobstrain, génératrice de risques pour la santé.

¹⁵ Difficiles à définir selon l'INRS mais pouvant regrouper le stress au travail, les violences internes, externes, l'épuisement professionnel, les formes de mal être

15% des salariés sont en situation de très forte tension, comme dans les autres régions, mais un peu plus forte pour les femmes (17%), et cela va avec une plus forte exposition aux contraintes physiques, organisationnelles ou de délais. Les secteurs de la santé, des services aux entreprises, de l'hôtellerie restauration sont les plus touchés. Ces salariés déclarent plus souvent un état de santé plus dégradé.

Les secteurs où les salariés sont davantage exposés aux contraintes organisationnelles :

contraintes organisationnelles plus fréquentes	secteurs concernés	part exposée tous secteurs confondus
temps partiel	production et distribution d'électricité, de gaz; commerce ; réparation d'automobiles et de motos; hébergement et restauration; information et communication; activités financières et d'assurance; activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; autres activités de services	18,2%
travail la nuit (entre minuit et 5H) même occasionnellement	production et distribution d'électricité, de gaz; construction; transports et entreposage; hébergement et restauration; information et communication; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives;	14,4%
travail la nuit 45 nuits ou plus par an	transports et entreposage; hébergement et restauration; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale;	3,8%
semaine de plus de 40h	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; information et communication; activités financières et d'assurance; activités immobilières; activités spécialisées, scientifiques et techniques;	23,3%
10h ou plus absent de chez soi du fait du travail	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; construction; information et communication; activités financières et d'assurance; activités spécialisées, scientifiques et techniques;	67,5%
travail posté	industrie manufacturière; transports et entreposage; hébergement et restauration; activités de services administratifs et de soutien; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives;	13,1%
travail le dimanche ou les jours fériés même occasionnellement	commerce ; réparation d'automobiles et de motos; transports et entreposage; hébergement et restauration; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives;	37,1%
astreintes	production et distribution d'électricité, de gaz; construction; transports et entreposage; information et communication; activités immobilières; santé humaine et action sociale;	9,8%
obligation fréquente d'interrompre une tâche pour une autre non prévue	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; commerce ; réparation d'automobiles et de motos; information et communication; activités financières et d'assurance; activités immobilières; activités spécialisées, scientifiques et techniques; administration publique;	59,7%
... qui perturbe le travail	industrie manufacturière; production et distribution d'électricité, de gaz; information et communication; activités financières et d'assurance; activités immobilières; activités spécialisées, scientifiques et techniques; administration publique; santé humaine et action sociale;	26,3%
connaissance des horaires de la semaine prochaine	construction; transports et entreposage; hébergement et restauration; information et communication; activités financières et d'assurance; activités spécialisées, scientifiques et techniques;	10,5%
rythme de travail imposé par une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	production et distribution d'électricité, de gaz; commerce ; réparation d'automobiles et de motos; transports et entreposage; hébergement et restauration; information et communication; activités financières et d'assurance; activités immobilières; activités spécialisées, scientifiques et techniques;	63,1%
rythme de travail imposé par les normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus	industrie manufacturière; transports et entreposage; information et communication; activités financières et d'assurance; activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien; administration publique;	40,1%
rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé	production et distribution d'électricité, de gaz; commerce ; réparation d'automobiles et de motos; transports et entreposage; information et communication; activités financières et d'assurance; administration publique;	30,7%
conditions pour effectuer correctement son travail : moyens matériels inadaptés et insuffisants	production et distribution d'électricité, de gaz; commerce ; réparation d'automobiles et de motos; transports et entreposage; administration publique; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives;	14,4%
contact avec le public de vive voix ou par téléphone	commerce ; réparation d'automobiles et de motos; hébergement et restauration; activités immobilières; administration publique; enseignement; santé humaine et action sociale; arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services	77,0%
situations de tension en permanence ou régulièrement avec le public	commerce ; réparation d'automobiles et de motos; transports et entreposage; hébergement et restauration; information et communication; activités immobilières; activités de services administratifs et de soutien; administration publique; santé humaine et action sociale;	9,9%

Source DARES, SUMER 2010.

Un quart des salariés déclarent être confrontés à au moins un comportement hostile¹⁶ dans leur emploi actuel

Les jeunes et les salariés de nationalité étrangère (d'un pays non UE) sont les plus fréquemment concernés. Les agents de la fonction publique hospitalière, les agents « à statut » et les employés du commerce et des services sont aussi plus exposés. Ils sont également exposés plus fortement aux contraintes organisationnelles plus fortes et rendent compte d'un collectif de travail plus dégradé. Ce sont dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et des services que les comportements hostiles sont les plus fréquents.

9% des salariés déclarent être confrontés à un cumul de comportements hostiles : jeunes, sans ancienneté, souvent en contrat précaire et dans de petites unités dépourvues d'institutions représentatives du personnel. Ouvriers, employés, agents de maîtrise qui exercent des fonctions de maintenance ou de commerce dans les secteurs de l'hôtellerie restauration, du commerce, des transports ou du médico-social.

Des accidents du travail en diminution en Ile-de-France :

Entre 2009 et 2013 la fréquence des accidents du travail a diminué en Ile-de-France comme cela avait été le cas auparavant entre 2005 et 2010¹⁷. Cependant, pour la période 2005-2010, la diminution constatée en Ile-de-France est plus faible que celle notée pour la France entière. Par ailleurs, les accidents déclarés s'accompagnent d'arrêt de travail plus longs et de séquelles plus graves. Par contre, entre 2009 et 2013, la baisse de l'indice de fréquence¹⁸ des accidents du travail est plus importante en Ile-de-France qu'en France. Par secteur, ce sont les secteurs médico-social, de la santé et des arts et spectacles qui connaissent des augmentations de la fréquence des accidents plus importantes tandis que les secteurs les plus exposés connaissent des diminutions.

- L'impact de la crise sur les conditions de travail et l'exposition aux risques professionnels

Depuis 2008, l'Ile-de-France au même titre que l'ensemble du territoire a connu un ralentissement, voire des baisses nettes d'activité ; entre le début 2008 et la fin 2009, l'emploi baissait de 2,7%, moins qu'au niveau national cependant¹⁹.

Une étude de la DARES²⁰ met en évidence les liens entre situation économique des entreprises et risques psychosociaux. Ainsi, les salariés des entreprises « en crise » (ayant connu des baisses de l'activité, des réductions des heures travaillées ou des effectifs) connaissent une plus grande insécurité de l'emploi, mais aussi un travail plus intense, des marges de manœuvre réduites et des rapports sociaux plus tendus que les salariés des établissements « stables » (pas de variation importante de l'activité, pas de restructuration récente). Dans la filière de l'automobile, une étude nationale récente²¹ met en relief une relation étroite entre les suppressions d'emplois, la

¹⁶ Regroupant des comportements dégradants, des dénis de reconnaissance et des comportements méprisants, cf. comportements hostiles et agressions au travail en Ile de France, C. Daniel, N. Sandret, Bref Thématique n° 49, septembre 2014.

¹⁷ Cf Les accidents du travail entre 2005 et 2010, Anne-Lise Aucouturier, Catherine Daniel, Synthèse thématique n° 62, Septembre 2015.

¹⁸ Défini comme le rapport entre le nombre d'accidents du travail et le nombre de salariés.

¹⁹ Cf. Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions, Insee première n°1295, mai 2010.

²⁰ Risques psychosociaux et situation économique des entreprises, Dares Analyses, Juin 2015

²¹ « Les suppressions d'emplois dans la filière automobile : l'impact négatif sur les conditions de travail et la qualification ouvrière », A. Gorgeu et R. Mathieu, Formation emploi n° 124, oct-dec2013.

détérioration des conditions de travail et la remise en cause de la qualification ouvrière, et ce, en raison d'une standardisation accrue du mode opératoire et d'une intensification du travail. « Dans le cas des ouvriers, les risques psychosociaux s'ajoutent à des pénibilités physiques et organisationnelles, avec notamment le travail posté ou de nuit. La détérioration des conditions de travail des ouvriers renforce ainsi les inégalités sociales très prononcées selon les catégories professionnelles en matière de mortalité prématurée (entre 45 ans et 59 ans) et d'usure de l'organisme. »

- Les cancers professionnels en Seine-Saint-Denis faire le lien avec les CMR

Depuis 2002 (et jusqu'au 31 décembre 2011)²², 1016 patients résidant de Seine-Saint-Denis atteints d'un cancer ont pu donner lieu à reconstitution individuelle des parcours professionnels dans le cadre du GISCO²³.

89% des hommes et 64% des femmes avaient été exposés au cours de leur vie professionnelle à des produits cancérigènes. Les produits les plus fréquemment rencontrés étaient :

Amiante
Hydrocarbures polycycliques aromatiques
Silice
Benzène
Solvants chlorés
Gaz échappements diesel
Fumées de soudage
Plomb et composés inorganiques

67% des patients ayant fait établir un certificat médical initial se sont vus accorder la reconnaissance de maladie professionnelle.

²² Les données récentes vont être prochainement transmises.

²³ Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine-Saint-Denis.